

A'U

agence  
d'urbanisme région  
nîmoise et alésienne



# Révision du SCoT Sud Gard

---

Bureau communautaire  
CC Beaucaire Terre d'Argence

*29 janvier 2024*

# SOMMAIRE

1. Propos introductifs
2. Objectifs de la révision
3. Calendrier et méthodologie de la révision du SCoT

# 1

## Propos introductifs

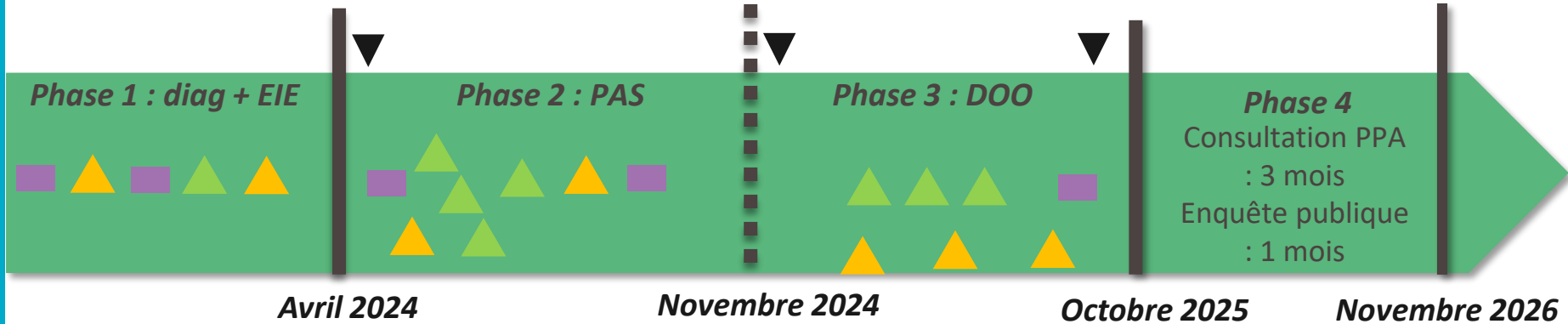
# Calendrier



Approbation avant février 2027



★  
Approbation  
SCoT



Concertation publique

- ▲ Ateliers thématiques / géographiques
- Bureau syndical
- ★ Conseils communautaires
- ▼ Réunions PPA
- ▲ Copil restreint/élargi

# L'intégration des dispositions de la loi Climat et Résilience



## Un calendrier resserré pour intégrer ces dispositions

22 août 2021

Promulgation de la loi Climat et Résilience

2021

2024

2027

2028

**SRADDET - le 22/11/24**

Le SRADDET doit engager cette évolution dans un délai de 1 an à compter de la promulgation de la loi.

**SCoT - 5 ans et 6 mois au plus tard soit le 22/02/2027**

Si le SCoT n'est pas entré en vigueur avant cette date, les ouvertures à l'urbanisation des zones à urbaniser des PLU ou CC sont suspendues jusqu'à l'entrée en vigueur du SCoT modifié ou révisé.

**PLU et Carte Communale - 6 ans et 6 mois au plus tard soit le 22/02/2028**

Si le PLU ou la CC n'est pas entrée en vigueur dans les 6 ans, aucune autorisation d'urbanisme ne pourra être délivrée dans une zone à urbaniser.

# Ambitions et portée du document



## Le SCoT n'est pas ...



Un super PLU (i) :  
n'est pas un zonage !



Un document de  
programmation :  
**ne programme pas la  
réalisation de travaux,  
d'aménagement,  
d'équipements...**



Un document qui  
**s'applique dans un rapport  
de conformité.**



## Le SCoT, c'est ...



Un projet de territoire,  
construit par les élus, qui  
recherche **l'équilibre!**

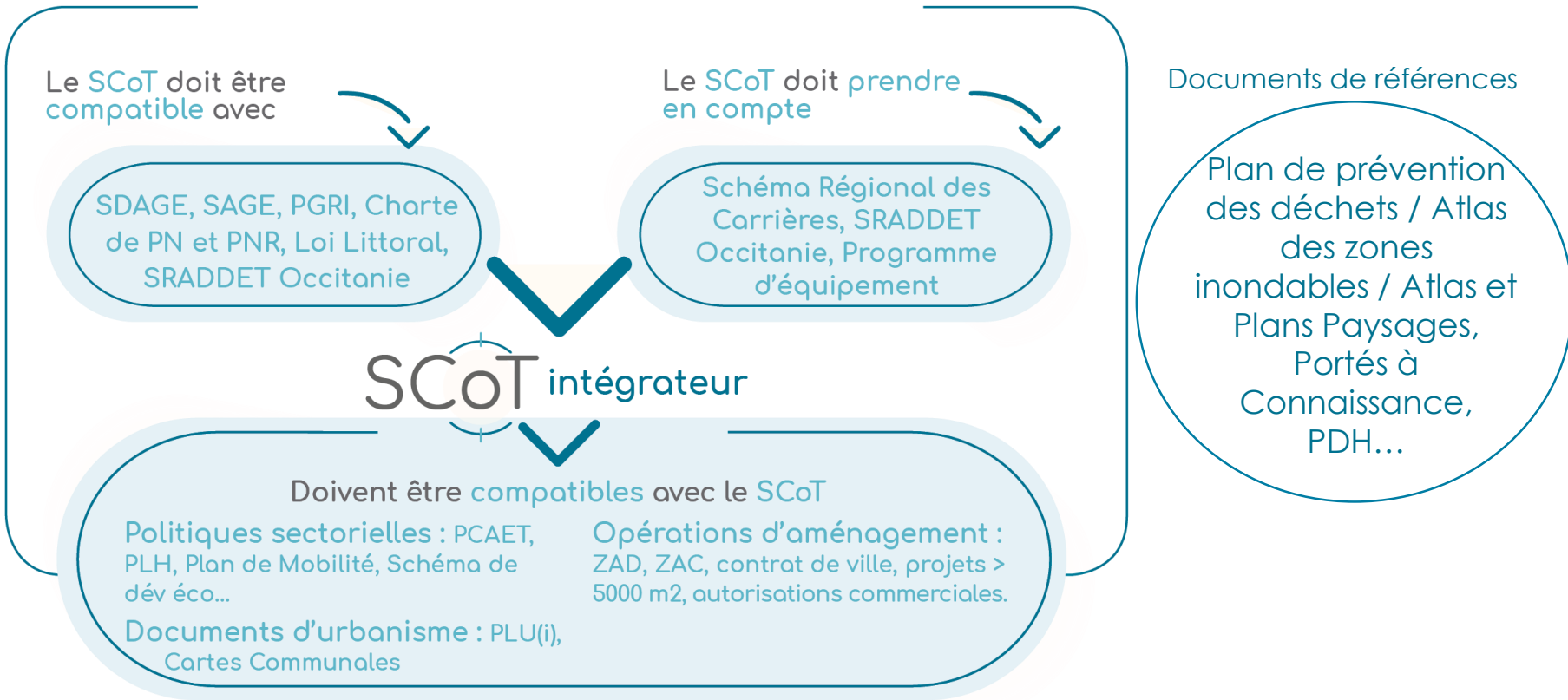


Un dispositif réglementaire,  
défini par le code de  
l'urbanisme



Un document **évolutif.**

# Un document intégrateur



# Contenu du SCoT

- > **Le Projet d'Aménagement Stratégique**
  - > Le projet politique, un véritable projet de territoire, devient le 1er document du SCoT
  
- > **Le Document d'Orientation et d'Objectifs**
  - > La mise en œuvre du projet, partie réglementaire du SCoT
  - > Intègre le volet Document Aménagement Artisanal Commercial et logistique (DAACL)
  
- > **Les annexes**
  - > Diagnostic, état initial de l'environnement, justification des choix...
  - > La possibilité d'annexer un Programme d'Actions pour faciliter la mise en œuvre du SCoT



# 2

## Objectifs de la révision du SCoT

# Pour quelles raisons le SCoT est-il en révision?

- > De nouvelles dynamiques à prendre en compte
- > Intégrer les nouvelles dispositions législatives :
  - > La loi de modernisation des SCoT (juin 2020)
  - > La loi Climat et résilience (22 août 2021, modifiée le 20 juillet 2023)
  - > La loi industrie verte (23 octobre 2023)
- > Un SCoT qui prend en compte les limites et le bilan de sa mise en œuvre et qui intègre les demandes récurrentes des communes

# Des ambitions à réinterroger au regard du contexte actuel?

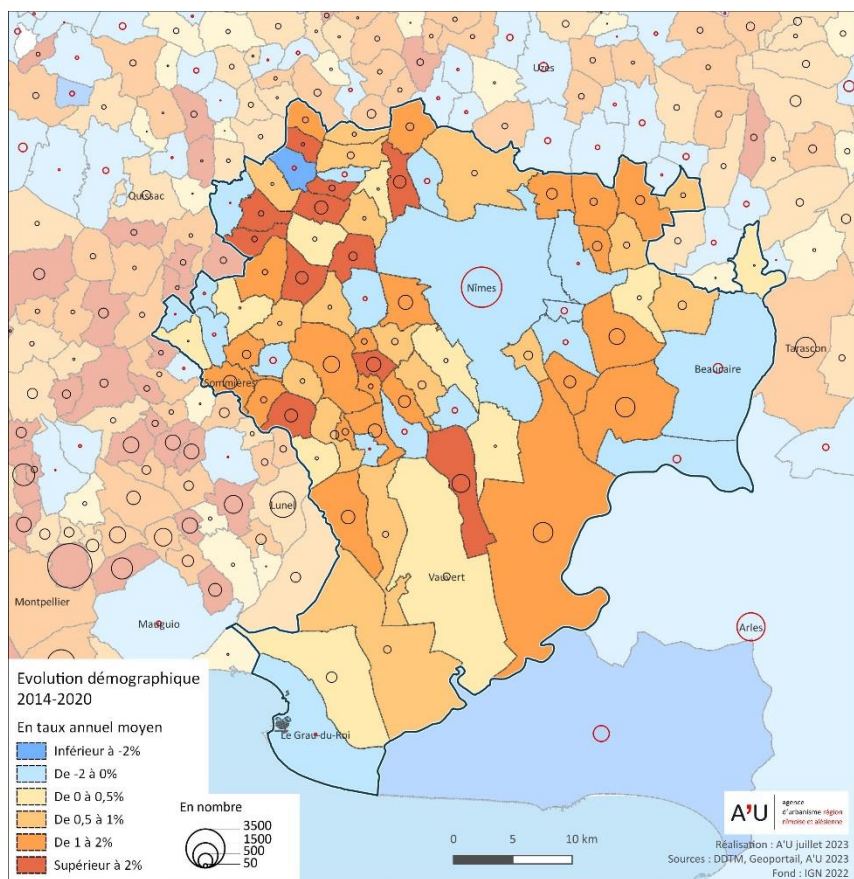
> 387 140 habitants en 2020



> + 0,3% de variation annuelle moyenne de la population entre 2014 et 2020

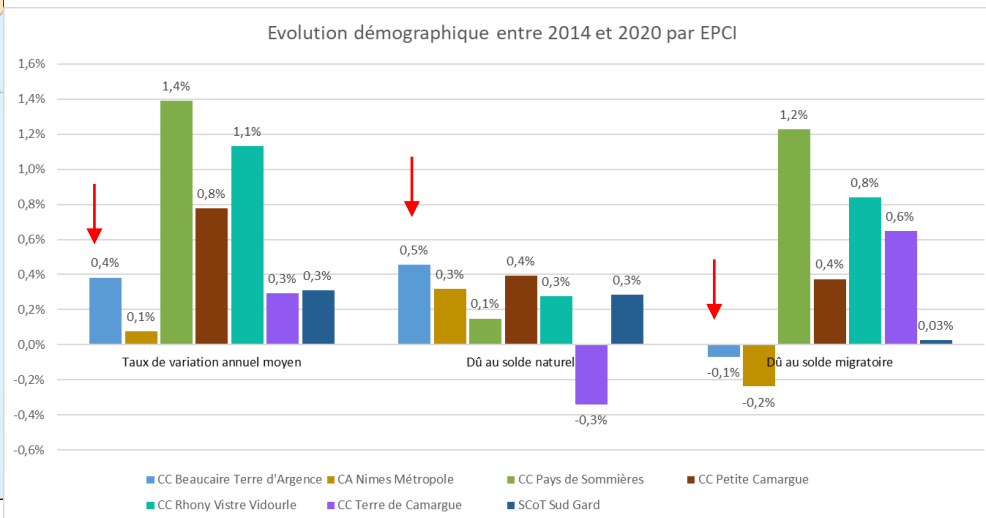
Rappel  
Ce que dit le SCoT actuel

Une croissance de  
**+1%/an prévue entre  
2018 et 2030**



> Une croissance :

- > Essentiellement due au solde naturel
- > Affaiblie par rapport à la période précédente 2009-2014
- > Très différenciée selon les EPCI
- > Négative sur le cœur d'agglomération

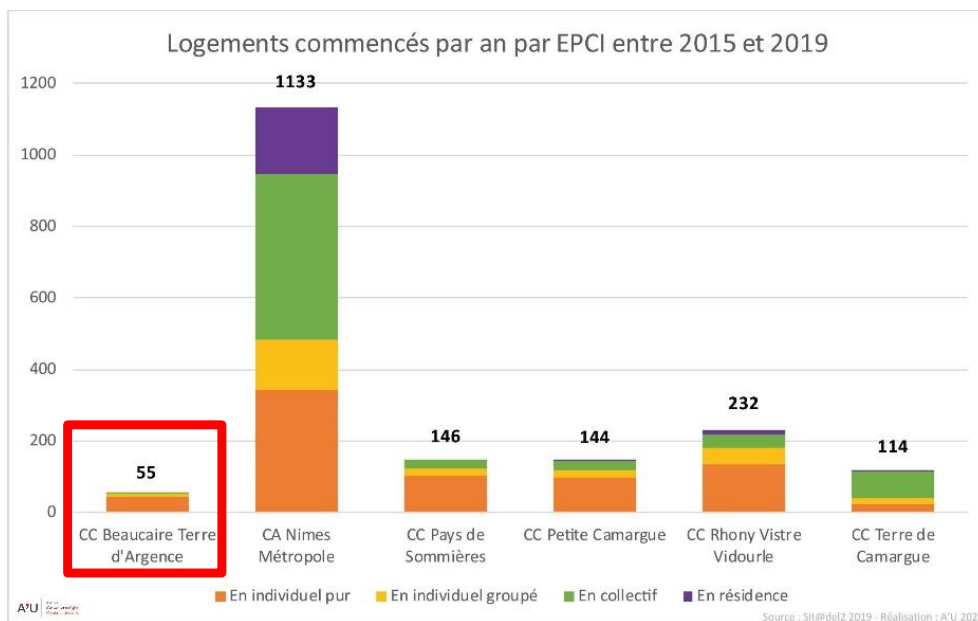


# Des ambitions à réinterroger au regard du contexte actuel?



- > **1820 logements commencés** par an entre 2015 et 2019
- > 4,7 logements commencés pour 1000 habitants

- > Un taux de construction similaire à celui du département
- > 3% des logements commencés entre 2015 et 2019 localisés sur la CC BTA
- > Une production observée entre 2015 et 2019 **en deçà des chiffres** que projette le SCoT



## Rappel Ce que dit le SCoT actuel (DOO)

### Logements à produire par an horizon 2030

<b>CC Beaucaire Terre d'Argence</b>	<b>280</b>
CA Nîmes Métropole	1 585
CC Pays de Sommières	270
CC Petite Camargue	481
CC Rhony Vistre Vidourle	231
CC Terre de Camargue	138

SCoT

2985/an

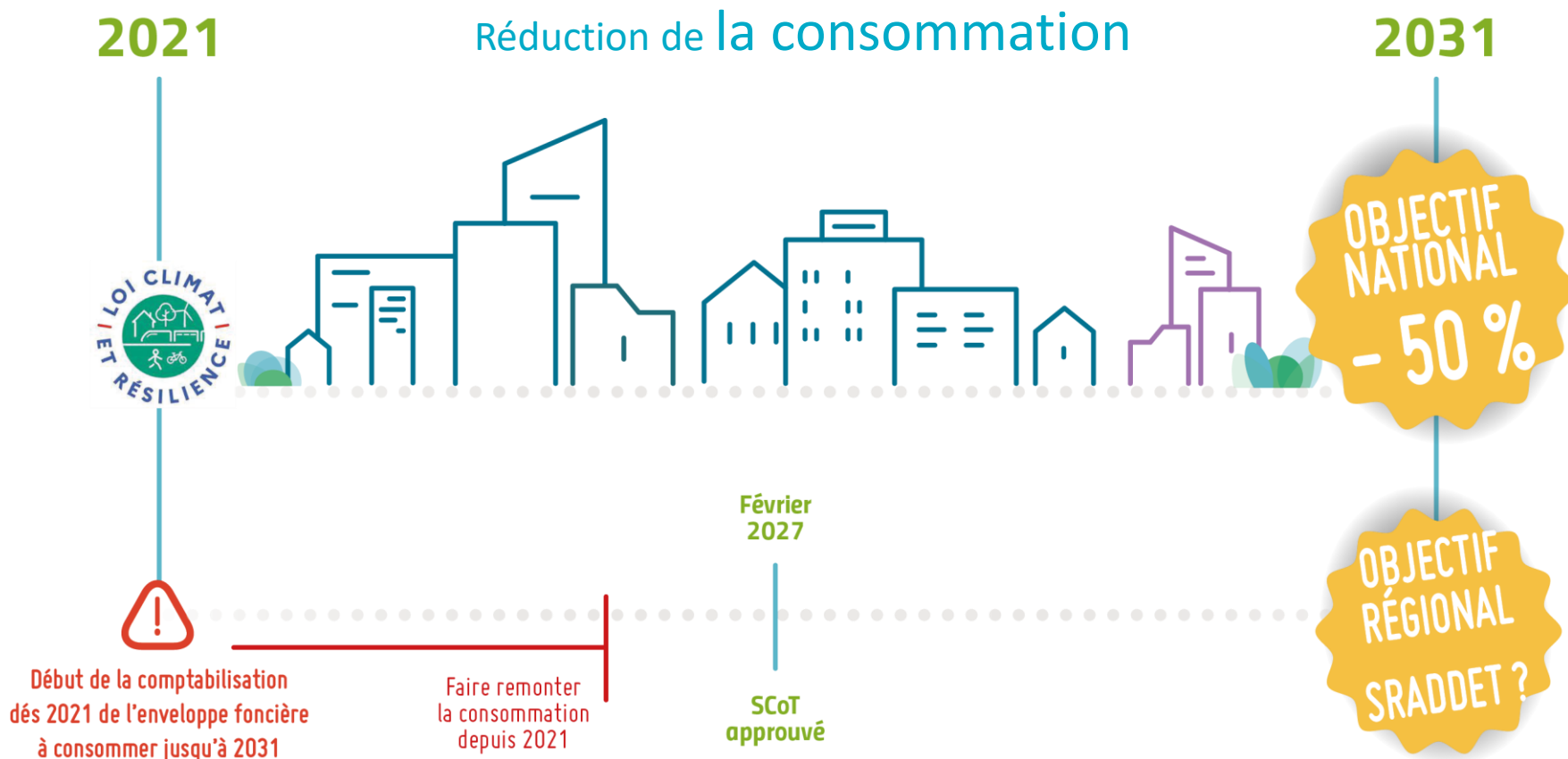
# L'intégration des dispositions de la loi Climat et Résilience

## D'une gestion économe du sol au Zéro artificialisation Nette



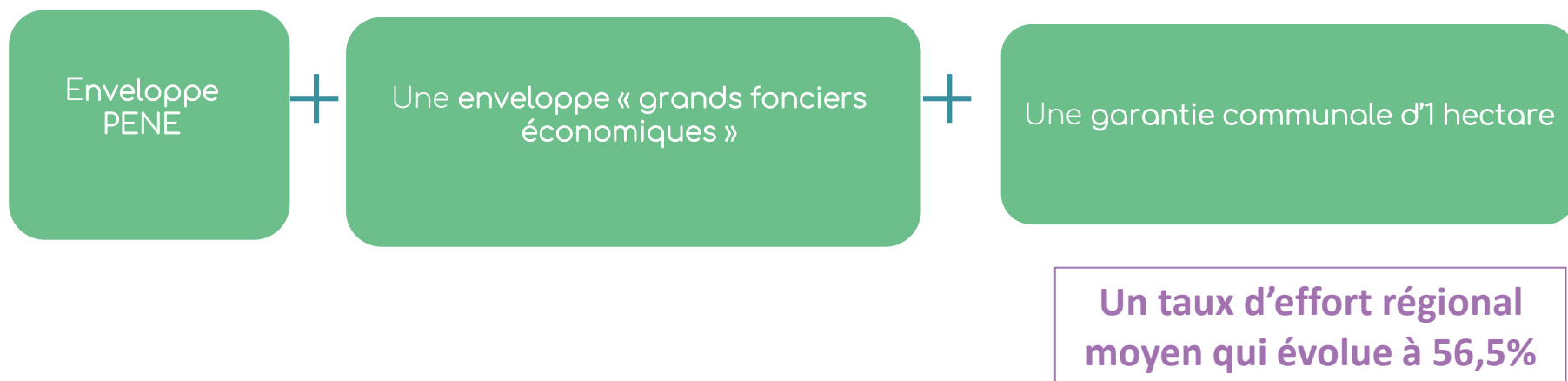
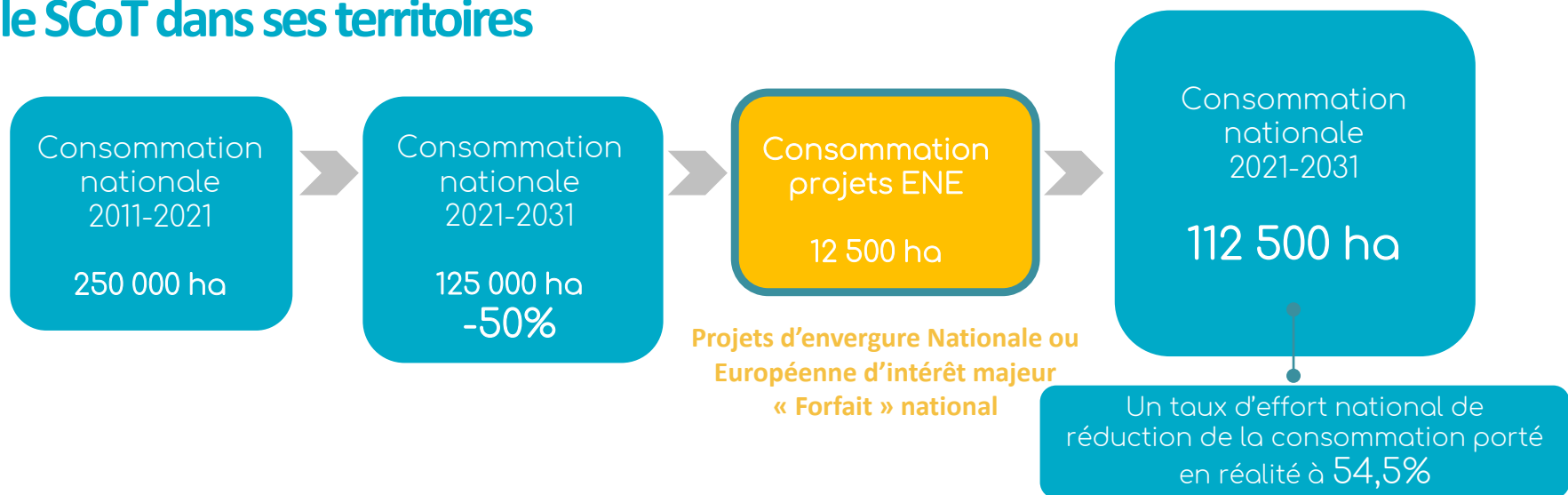
# L'intégration des dispositions de la loi Climat et Résilience

## D'une gestion économe du sol au Zéro artificialisation Nette



# L'intégration des dispositions de la loi Climat et Résilience

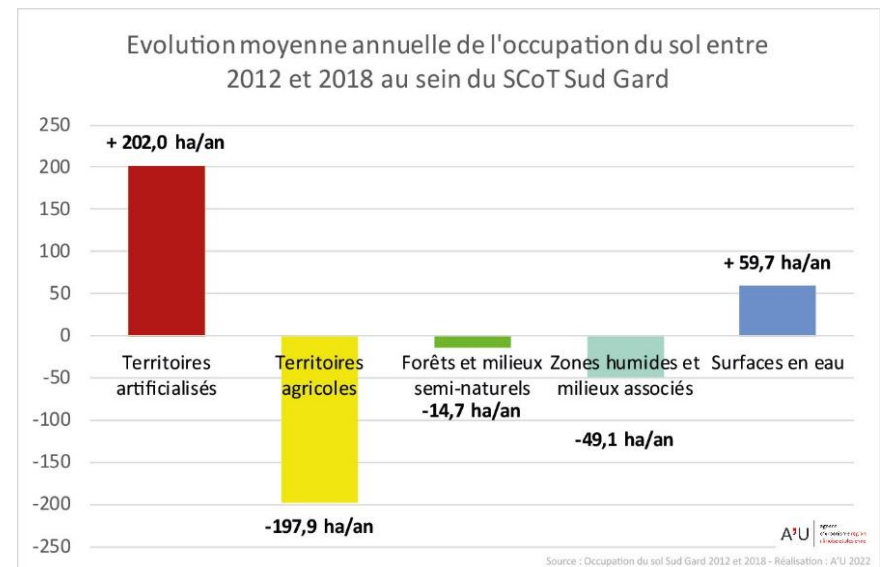
## Des objectifs nationaux déclinés par la Région Occitanie pour le SCoT puis par le SCoT dans ses territoires



# La consommation d'espace mesurée dans le SCoT actuel

	2012 (ha)	2018 (ha)	Evolution 2012-2018 (ha)	Evolution annuelle moyenne 2012-2018	
Territoires artificialisés	23132	24344	1212	<b>202,0 ha</b>	<b>0,9%</b>
Territoires agricoles	84805	83617	-1188	-197,9 ha	-0,2%
Forêts et milieux semi-naturels	42099	42010	-88	-14,7 ha	-0,03%
Zones humides et milieux associés	11237	10942	-294	-49,1 ha	-0,4%
Surfaces en eau	7113	7472	358	59,7 ha	0,8%

**+ 202 ha/an**  
d'évolution nette des  
espaces consommés  
entre 2012 et 2018





# Les objectifs de réduction dans le SCoT Sud Gard

- > Le **SCoT opposable** demande un effort de **-35%** de la consommation d'espaces par rapport à la période 2006-2018.
- > Le **SRADDET** demande un effort de réduction de **-56,5%** dans le SCoT révisé par rapport à la consommation observée sur la période 2011-2021 (*chiffre indicatif – attente mars 2024*).

## Rappel Ce que dit le SCoT actuel

L'enveloppe limite de consommation foncière définie dans le DOO s'établit à **130 ha/an** entre 2018 et 2030, soit une **réduction de 35% par rapport à 2006-2018**.

**+ 202 ha/an\***  
d'évolution nette des  
espaces consommés  
entre 2012 et 2018



Une réduction de 56,5% à appliquer?

*\* Chiffre indicatif, à actualiser pour 2011-2021, acquisition en cours d'un nouveau millésime OCSOL*

# L'intégration des dispositions de la loi Climat et Résilience

## D'une gestion économe du sol au Zéro artificialisation Nette

### Réduction de l'artificialisation

2031

2041

2050

POURSUITE  
REDUCTION

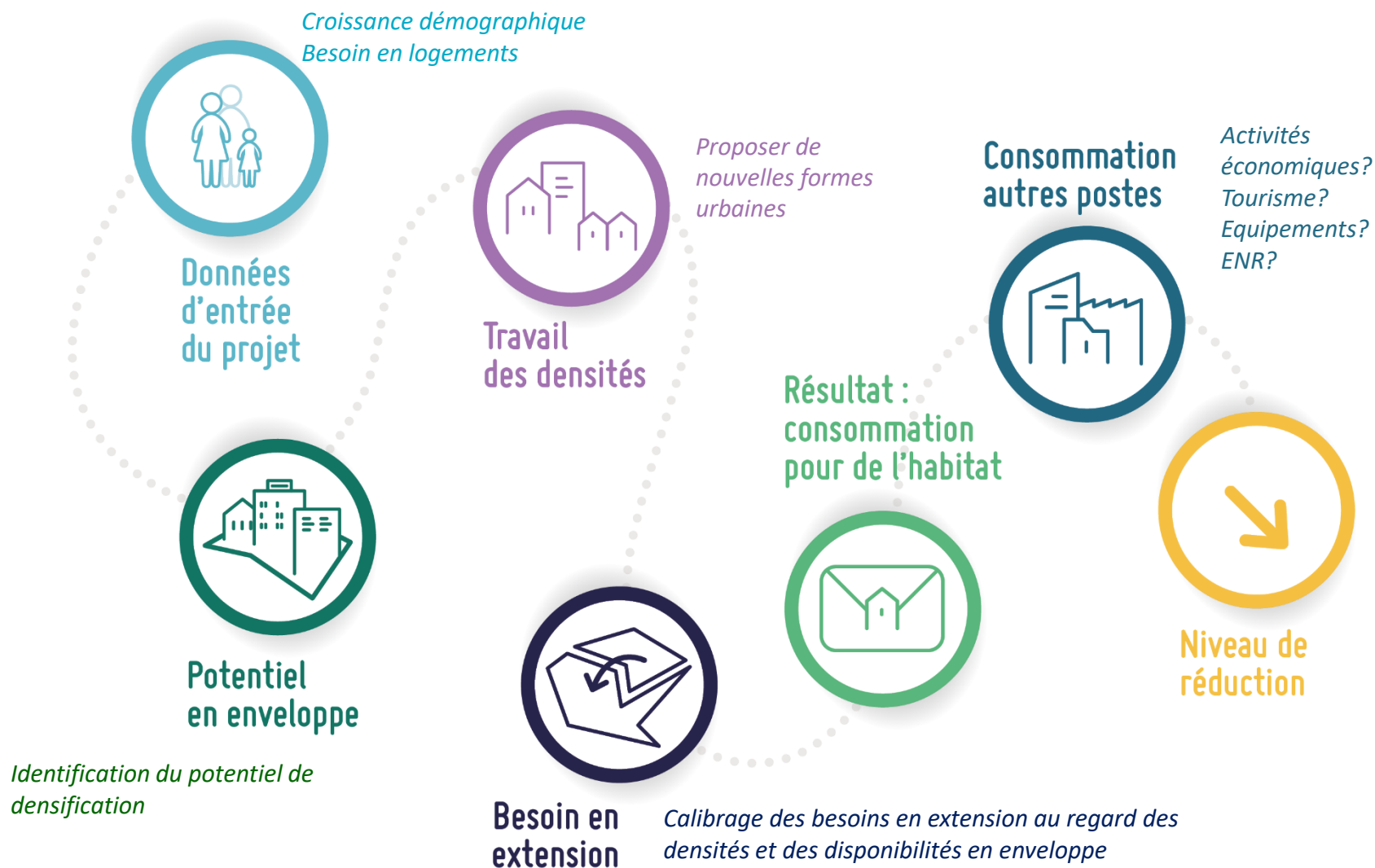
OBJECTIF ZÉRO  
ARTIFICIALISATION  
NETTE



# Éléments de méthode



## Entre 2021 et 2031, projeter la consommation d'espaces future



# Quelle stratégie par rapport aux objectifs de réduction de la consommation des espaces?

- > Une réflexion à engager à l'échelle de la CC BTA et du SCoT

7% du parc de logements du SCoT est concentré sur la CC BTA :  
15 110 log. en 2020

8% de la population du SCoT est concentrée sur la CC BTA :  
31 143 hab. en 2020

- > Quelle part dédier :
  - > À l'habitat?
  - > Aux projets ENR?
  - > Aux équipements?
  - > Au développement économique?
  - > Aux infrastructures?

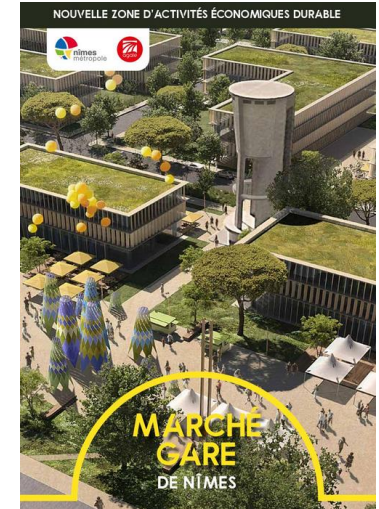
5% des emplois du SCoT sont localisés sur la CC BTA :  
7 589 emplois en 2020

- > Des priorités à définir, des projets à arbitrer et à hiérarchiser
- > Une enveloppe foncière à répartir et une stratégie à positionner **au sein du périmètre du SCoT**

# Les défis à relever pour atteindre le ZAN



- > Réinvestir l'existant par la mobilisation des disponibilités foncières
  - > *Identifier les capacités de mobilisation des disponibilités foncières*
  - > *Urbaniser en priorité dans ce potentiel*
  - > *Envisager l'extension en l'absence d'alternative*
- > Réinvestir l'existant par la mobilisation du bâti
  - > *Mobiliser les friches bâties*
  - > *Restructurer le bâti existant*
  - > *Remettre sur le marché les logements vacants*
- > Travailler sur les formes urbaines
  - > *Prévoir de nouvelles densités*
  - > *Proposer des typologies de logements moins consommatrices d'espace*
- > Préserver le cadre de vie et trouver l'équilibre nature/urbanisation
  - > *Renaturer*
  - > *Favoriser la nature en ville*
  - > *Réserver des espaces de pleine terre*



# 3

## Calendrier et méthodologie

# Instances de travail et de validation

## INSTANCE DE VALIDATION

Comité syndical

## INSTANCES DE TRAVAIL ET DE SUIVI

### Bureau Syndical

Informations / échanges auprès  
des élus du bureau

### Groupe projet

S-CoT  
A'U  
Élu en charge du S-CoT

- > Cellule technique / Réunions techniques
- > Organise les réunions, établit les CR, propose les supports
- > Appui technique tout au long de la révision.

### Comité de pilotage local

Un élu du S-CoT par EPCI  
Le vice-président à l'aménagement de chaque EPCI  
L'ambassadeur à l'aménagement de chaque EPCI  
Un technicien aménagement du territoire par EPCI  
+ le Groupe projet

- > Discute/valide/enrichit le travail du groupe projet tout au long de la révision + portée stratégique avant les COPIL élargis.

### COPIL élargi

Comité de pilotage local  
+ les principales Personnes Publiques  
Associées (PPA)  
+ le Groupe projet

- > Participation aux Ateliers, Séminaires, Comités de rédaction
- > Et groupe décisionnaire.

# Le rôle prépondérant des ambassadeurs

## Comité de pilotage local

Un élu du SCoT par EPCI

Le vice-président à l'aménagement de chaque EPCI

L'ambassadeur à l'aménagement de chaque EPCI

Un technicien aménagement du territoire par EPCI

+ le Groupe projet

Discute/valide/enrichit le travail du groupe projet tout au long de la révision + portée stratégique avant les COPIL élargis

- > Constitue le **relai privilégié** pour faire remonter les demandes des communes dans le cadre de la révision du SCoT et informe les communes de l'avancement des travaux
- > **Centralise les demandes** et rend compte à l'élú référent du SCoT
- > Intervient au sein des commissions aménagement des EPCI pour faire un **point d'avancement** sur le SCoT



**Fait remonter les débats** communaux et intercommunaux, les enjeux locaux

**Informe les communes** en commission aménagement ou en conférence des maires de l'avancement des travaux et des étapes à venir

➤ Des RDV EPCI/SCoT pour répondre aux questions



# Méthodologie de la révision du SCoT

Janvier – avril 2024

## Phase 1 : Diagnostic, Etat initial de l'environnement, enjeux

- > Bilan du SCoT en vigueur : *qu'est qui a fonctionné ou pas, quelles pistes d'amélioration ?*
- > Mise à disposition d'un questionnaire : « la parole est aux élus »
- > Ateliers et réunions de travail (*à définir*)
- > Recensement des projets et potentiel de densification
- > Séminaire de restitution du diagnostic et mise à jour des enjeux



Avril – Novembre 2024

## Phase 2 : Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

- > Bilan du PADD, approfondissements thématiques, partage des objectifs : *quels sont les objectifs à garder, ajuster, ajouter, supprimer ?*
- > Ateliers de travail, groupes thématiques et territorialisés (*à définir*)
- > Concertation du PAS



Novembre 2024 – Août 2025

## Phase 3 : Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)

- > Partage des règles du DOO : *quelles sont les règles à garder, ajuster, ajouter, supprimer ?*
- > Comités de rédaction : élus, partenaires techniques et experts thématiques, services techniques (*thématiques, précisés suite au PAS*)

# Méthodologie de la révision du SCoT

Septembre – décembre 2025

## Phase 4 : Production de l'ensemble des pièces du SCoT pour arrêt

- > Annexes du SCoT et justifications des choix
- > Arrêt du SCoT



Janvier – Novembre 2026

## Phase 5 : Consultations, enquête publique, ajustements, approbation

- > Consultations des Personnes Publiques Associées et Consultées
- > Enquête publique
- > Ajustements éventuels
- > Approbation du SCoT

*Votre mobilisation est essentielle !*



- > Un rythme soutenu
- > Des phases administratives incompressibles
- > Une mobilisation essentielle des élus, à chaque étape

Merci de votre attention

[revisionscot@scot-sud-gard.fr](mailto:revisionscot@scot-sud-gard.fr)



**Pascal LABURTHE**

Directeur

pascal.laburthe@scot-sud-gard.fr

04 66 02 55 31

**Perline GRATACOS**

Chargée de missions

perline.gratacos@scot-sud-gard.fr

04 66 02 55 46

[revisionscot@scot-sud-gard.fr](mailto:revisionscot@scot-sud-gard.fr)

**Gregory SIREROL**

Chargé de missions

gregory.sirerol@scot-sud-gard.fr

**Caroline BUADES**

Chargée de missions planification et urbanisme réglementaire

caroline.buades@audrna.com

04 66 29 27 43

**Tatiana POPOFF**

Chargée de missions planification et environnement

tatiana.popoff@audrna.com

04 66 29 22 41

**Marine PIETRY**

Chargée de missions planification

marine.pietry@audrna.com

Consultez l'actualité de l'A'U

[www.audrna.com](http://www.audrna.com)

crédits : A'U (sauf mention contraire)